

3A MANAGEMENT INTELLIGENCE
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 48 Rue Eugène Oudiné
75010 PARIS
842 277 394 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 02 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le deux septembre, à dix heures, les associés de la Société « **3A MANAGEMENT INTELLIGENCE** » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, 48 Rue Eugène Oudiné – 75013 PARIS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par le Président.

Monsieur Yufeng XIE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le président constate que sont présents :

- **Monsieur Yufeng XIE** détenteur de la pleine propriété de 15 200,00 actions, quinze-mille-deux-cents actions.
- **Monsieur Simon CHIOCCI** détenteur de la pleine propriété de 4 800,00 actions, quatre-mille-huit-cents actions.

Soit, 20 000 actions.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Adjonction d'activité et modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de **48 rue Eugène Oudiné 75010 PARIS** au **231 Rue La Fayette 75010 PARIS**, à compter du 2 septembre 2024.

Compte tenu de la précédente résolution, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au **231 rue La Fayette 75010 PARIS** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 2 DES STATUTS

L'assemblée générale décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes :

- La gestion du patrimoine financier des particuliers et/ou des professionnels ainsi que, tous types de conseil stratégique. Plus particulièrement, sans être exhaustif, le conseil en investissement financier, le courtage en assurance, l' intervention en tant que mandataire intermédiaire en opération de banque et en assurance, la gestion de patrimoine.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 2 – Objet

(...)

- La gestion du patrimoine financier des particuliers et/ou des professionnels ainsi que, tous types de conseil stratégique. Plus particulièrement, sans être exhaustif, le conseil en investissement financier, le courtage en assurance, l' intervention en tant que mandataire intermédiaire en opération de banque et en assurance, la gestion de patrimoine. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président de Séance
Monsieur Xie Yufeng



Directeur général
Monsieur Simon CHIOCCI

